



Effacement rappel à la loi

Par **liaminou**, le **14/03/2019** à **09:03**

bonjour,
je veux travailler dans le nucléaire, j'ai obtenu mes habilitations sans problème. Mais à cause d'un rappel à la loi que j'ai eu il y a un un peu plus d'un an, je ne peux pas travailler en centrale. J'ai donc demandé par courrier recommandé, au procureur de la république un effacement. Cela fait un mois que mon courrier est parti. Que puis je espérer? Dans quel délai? et si refus que dois je faire? Mon casier est vierge.